

QUELLES ÉTAPES ET ACTIONS ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE ?

Le projet Tandem a progressé en deux étapes :

- le développement d'un modèle pour la coopération transfrontalière ;
- la création et le développement de « tandems » entre clusters.

Pour la première phase, un groupe de travail associant l'ensemble des opérateurs du projet s'est attaché à l'élaboration d'un modèle de coopération transfrontalière entre centres d'expertise, institutions de la connaissance et entreprises, destiné à faire état des relations existantes entre ces acteurs, de leurs besoins et attentes, ainsi que des événements ou formations spécifiques à développer pour favoriser la mise en réseau transfrontalière. Une série d'entretiens menés par POM West-Vlaanderen et NFID auprès des acteurs de l'innovation dans les domaines prédéfinis, ainsi qu'une conférence de mi-parcours sur les bonnes pratiques franco-flamandes et européennes de coopération transfrontalière en matière d'innovation, ont permis de mettre en place ce modèle.

Sur la base de ce modèle de coopération, les partenaires du projet ont procédé à la création et au développement de « tandems » entre clusters, en considérant les orientations et plans d'actions élaborés par les deux stratégies régionales d'innovation, et en relation avec les plateformes d'innovation des clusters et des comptoirs d'innovation transversaux développés par l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Des réunions de travail thématiques rassemblant les acteurs français et flamands ont permis de réfléchir aux conditions de création des « tandems » autour des questions clés : quel est leur rôle concret ? Quelle est leur relation avec les entreprises ? Quels sont les opérateurs qui pourraient travailler ensemble ? À quel niveau pourraient-ils travailler ensemble ?, etc.

La signature d'accords de coopération entre acteurs d'une même filière est venue concrétiser et médiatiser les partenariats. Une fois créés, ces « tandems » ont été développés par la mise en place d'activités communes, notamment en matière de recherche et de prestations de service.

Des formations thématiques au « savoir-faire transfrontalier » ont été organisées par les coordinateurs de Tandem afin d'initier les acteurs aux spécificités des partenariats transfrontaliers, telles que la coopération et la coordination transfrontalières, la valorisation et la communication transfrontalières, la propriété intellectuelle transfrontalière, ou encore l'utilisation des bases de données sur les acteurs de l'innovation de part et d'autre de la frontière, ces cartographies des compétences en R&D existant déjà, tout en étant méconnues des acteurs français et flamands. Enfin, l'espace de travail collaboratif ASTRIDE (Applications et Services de Travail en Réseau pour l'Innovation et le Développement des Entreprises), utilisé par les acteurs de l'innovation en Nord-Pas de Calais, a été ouvert aux partenaires de Flandre occidentale pour permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer d'une plateforme commune sécurisée de travail destinée à échanger des documents de coopération.

QUELS « TANDEMS » SE SONT CRÉÉS ?

Des accords de coopération ont été signés entre :

- Inotep (FR) et Howest (BE) pour le bâtiment durable ;
- UP-tex (FR) et Centexbel (BE) pour le textile ;
- le Pôle MEDEE (FR) et Powerlink (BE) pour les énergies renouvelables.

Par ailleurs, des collaborations étroites existent entre les acteurs suivants :

- le Pôle Matikem (FR) et Centexbel (BE) pour les nouveaux matériaux ;
- Game IN (FR) et Howest (BE) pour les jeux vidéo ;
- Pictanovo (FR) et Howest (BE) pour les TIC et l'image ;
- le Cd2e (FR) et Vlakwa (BE) pour la gestion de l'eau.

QUELS SONT LES PREMIERS RETOURS SUR L'EFFICACITÉ DU PROJET ?

Le projet Tandem s'est vu décerner l'un des trois prix « Projets stratégiques 2013 » par la Wallonie et les autorités partenaires du programme INTERREG IV A France-Wallonie-Vlaanderen et est devenu l'ambassadeur du programme pour l'année 2013.

EN QUOI CETTE BONNE PRATIQUE PEUT ÊTRE REPRISE DANS D'AUTRES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS ?

L'adoption des stratégies régionales de l'innovation fait rarement l'objet d'une concertation avec les territoires voisins, et encore moins de leur implication dans les systèmes de gouvernance stratégique et opérationnelle. Le projet Tandem opère une mise en lumière des complémentarités et synergies possibles entre orientations et acteurs de l'innovation de part et d'autre de la frontière franco-flamande. Cette coopération de nature opérationnelle permet de structurer et d'institutionnaliser les relations entre clusters et par conséquent de préfigurer un cadre stratégique pour le développement, l'application et la diffusion de la connaissance à l'échelle du Nord-Pas de Calais et de la Flandre occidentale.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Contact :
Pierre-Marie PIERRARD
Chef de projet Tandem
Nord France Innovation Développement (NFID)
pmpierrard@nfid.fr
+ 33 3 59 39 10 82